



ACTUALITÉS

Une saison qui commence fort!

ACTUALITÉS

3 récompenses pour SOS Grand Bleu

Sommaire

- 2 Editorial
- 3 Billet d'humeur
- 5 **Recours Tribunal Administratif de Nice**
- 7 Les Véléelles et les Janthines
- 8 **Le coin des marins**
Remerciements
Bienvenue Camille!
Des participants comblés
Migrateurs de passage à bord
Premières observations 2017
- 10 **SOS Grand Bleu : lauréat de trois prix!**
- 11 **SOS Grand Bleu zoom**
- 14 Lu pour vous
- 15 **Agenda 2017**
Bulletin d'Adhésion
- 16 **Boutique SOS Grand Bleu**

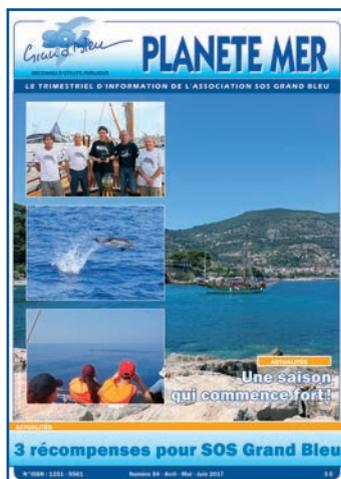


Photo : © SOS Grand Bleu.



PLANETE MER n° 94

Edité par
SOS Grand Bleu
association loi 1901 reconnue d'utilité publique
décret du 10 janvier 2005
n° INTA 05 00005 D

BP n° 29
06239 Saint-Jean-Cap-Ferrat
Tél. : 04 93 76 17 61
Fax : 04 93 76 81 31
GSM : 06 18 09 18 27

Site web : www.sosgrandbleu.asso.fr
E-mail : gb@sosgrandbleu.asso.fr

Editorial

« En même temps »...

Voilà une formule maintes fois entendue dans la communication présidentielle, au point que certains journalistes en ont fait le surnom du nouveau Président de la République : « Monsieur "en même temps" ». Cependant, au delà de la légitime recherche d'un consensus qui dépasserait les dogmatismes et les clivages stériles, on peut s'interroger sur les limites d'une posture qui prétend concilier tout et son contraire !

- Embaucher Nicolas Hulot dont on connaît depuis toujours la position anti-nucléaire, « et en même temps » le placer sous l'autorité d'un premier ministre nucléariste patenté, ex-directeur des affaires publiques chez Areva, et qui avait voté en tant que député contre la loi relative à la transition énergétique et contre la loi biodiversité ?
- Préserver les milieux naturels terrestres et maritimes, « et en même temps » promettre de favoriser toujours plus de « croissance verte » et de « croissance bleue » ?
- S'engager à mieux protéger la biodiversité, « et en même temps » garantir la préservation des intérêts économiques de ceux qui la mettent à mal depuis des années ?
- Vouloir réduire l'impact environnemental de certaines activités industrielles, « et en même temps » ne pas nuire à leur compétitivité en taxant leurs émissions polluantes ou en leur imposant des normes contraignantes pour moins polluer ?

On pense à une célèbre réplique du film "Le Guépard", de Luchino Visconti : « *Si nous voulons que rien ne change, il faut que tout change* ».

À SOS Grand Bleu, nous sommes plus simples : nous nous fixons comme objectif de protéger la vie marine sous toutes ses formes, « et en même temps » nous œuvrons pour protéger la vie marine sous toutes ses formes. Avec vous, et grâce à vous... Et sans la moindre ambiguïté.

L'équipe SOS Grand Bleu



Retrouvez-nous sur FB.

Pensez à faire adhérer vos amis pour l'année 2017 à l'aide du bulletin page 15. Nous vous rappelons que 66% des dons sont déductibles des impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable. C'est-à-dire que lorsque vous donnez 50 €, vous ne sortez de votre poche que 17 €.

Rédacteur en chef
Jean-Pierre Sidois

Rédaction
Christian Gilabert
Murielle Oriol

Correcteur
Christian Gilabert

Création Graphique
A. Andrejko - Zanka-design.com
Imprimé sur papier recyclé par
Fac Copies
17 av. des Diables Bleus - Nice (06)

Crédits Photos
SOS Grand Bleu sauf autre mention
Dépôt légal : juin 2017
N° ISSN 1251-9561
Commission Paritaire: 75483

Billet d'humeur

Nouvel arrêté ministériel delphinariums : un enfumage Royal !

Quelques heures à peine avant de cesser ses fonctions au ministère de l'environnement, Ségolène Royal a signé un nouvel arrêté ministériel sur le fonctionnement des delphinariums français. Ce texte remplace l'arrêté du 24 août 1981 devenu largement obsolète après plus de 35 ans d'application.

La publication de cet arrêté était attendue. Il y a déjà trois ans, Ségolène s'était engagée devant l'Assemblée Nationale à ne pas autoriser l'ouverture de nouveaux delphinariums tant que la législation n'aurait pas été revue et actualisée. La ministre avait même proposé aux associations intéressées de s'associer aux discussions en vue d'élaborer ce nouveau texte et plusieurs d'entre-elles avaient accepté d'y prendre part. Bien sûr, les gestionnaires de delphinariums étaient eux aussi pleinement associés à cette démarche qui concernait fondamentalement leur activité.

Pour notre part, nous avons préféré rester en retrait. Après en avoir discuté au sein de notre équipe et avec quelques fidèles adhérents, nous pensions qu'il s'agissait d'un artifice visant à consolider l'existence des delphinariums sur le territoire national en les adaptant aux paramètres socio-économiques de notre époque. Or, vous le savez, c'est le principe même de la captivité des cétacés que nous considérons comme inadmissible, et nous ne souhaitons pas être impliqués dans un processus qui mettrait en avant quelques améliorations des conditions matérielles pour justifier les delphinariums.

La publication du nouvel arrêté ministériel a surpris la plupart des observateurs. Le texte de l'*arrêté ministériel du 3 mai 2017 fixant les caractéristiques générales et les règles de fonctionnement des établissements présentant au public des spécimens vivants de cétacés* semblait en effet aller beaucoup plus loin que le projet qui avait été longuement discuté ! On pouvait y lire, notamment, que la reproduction des dauphins et orques en captivité devenait interdite, et qu'il serait désormais interdit aux delphinariums de s'en procurer auprès d'autres établissements, en France ou à l'étranger !

En quelques heures, sur les réseaux sociaux, des centaines de personnes ont crié victoire et proclamé sans ambages la fin des delphinariums français ! La plupart des associations qui s'opposent depuis des années à la captivité des cétacés s'enthousiasmaient et celles qui avaient collaboré à la mise au point de ce texte se congratulaient : la fin des delphinariums français était annoncée ! Dès le lendemain et les jours suivants, la quasi-totalité de la presse a publié des articles allant dans le même sens.

Cependant, sur la base d'une lecture attentive et juridique du texte, la réalité nous a tout de suite semblé plus compliquée. Nous vous livrons donc ci-après quelques éléments de réflexion.

Question 1 : Est-il réellement interdit désormais, de faire se reproduire les cétacés détenus dans les delphinariums ?

Cela est écrit en toutes lettres dans la "notice" qui figure en tête du nouvel arrêté : *«La reproduction des orques et des dauphins actuellement détenus en France est désormais interdite»*. On remarque cependant que cette interdiction ne figure nulle part dans aucun des 33 articles de l'arrêté lui-même ! Or, dans un arrêté ministériel, la "notice" qui figure en en-tête n'a qu'un caractère informatif, seuls les articles de l'arrêté ont force juridique et sont opposables en droit.

Cette interdiction de la reproduction pourrait aussi être déduite d'une interprétation de l'article 1 de l'arrêté : *«La détention en captivité de spécimens de cétacés est interdite, à l'exception des spécimens de l'espèce *Orcinus orca* [Orques] et de l'espèce *Tursiops truncatus* [Grands dauphins] régulièrement détenus à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.»* En effet, s'il est désormais interdit de détenir d'autres spécimens que ceux qui sont détenus aujourd'hui, on pourrait en déduire qu'on n'a plus le droit de les faire se reproduire...

Cependant, l'article 2 du nouvel arrêté énonce un point important qui peut passer inaperçu en cas de lecture rapide : *«Cet arrêté s'applique sans préjudice de l'arrêté du 25 mars 2004 susvisé»* (l'expression "sans préjudice" signifie, en droit, "sans renoncer à...").

Qu'est-ce donc que cet arrêté du 25 mars 2004 ? Ce texte, que nous connaissons bien, constitue la base juridique nationale applicable aux établissements zoologiques (les delphinariums sont, juridiquement, des zoos). En fait, cet arrêté de 2004 constitue la transposition obligatoire dans notre droit national de la *Directive Européenne 1999/22/CE du Conseil du 29 mars 1999 relative à la détention d'animaux sauvages dans un environnement zoologique* (communément appelée "Directive européenne zoos"), un texte supra-national, dont l'application est obligatoire dans tous les États membres. Or, cet arrêté de 2004, non-abrogé, traite des *«programmes et activités de reproduction»* ainsi que des *«soins aux animaux gestants et aux jeunes»* (articles 17 et 18) : *«les programmes de reproduction sont maîtrisés et raisonnés dans l'intérêt de la conservation des populations animales captives viables de génération en génération et favorisent le maintien de la diversité génétique de ces populations»*...

Alors, y a-t-il vraiment interdiction de toute reproduction... ou non ?

Question 2 : Est-il désormais interdit aux delphinariums français de se procurer des animaux auprès d'autres établissements ?

C'est en effet ce que semble indiquer l'article 1 du nouvel arrêté, puisque les delphinariums ne peuvent désormais détenir que les spécimens régulièrement détenus aujourd'hui.

Cependant, on observe une étonnante discordance entre cet article 1 et l'article 14 du même nouvel arrêté, qui régit le transport d'animaux entre établissements à l'intérieur du territoire national et avec l'étranger : «*Le transport d'animaux entre établissements est planifié entre les titulaires du certificat de capacité ou le responsable zoologique pour les pays autres que la France et les vétérinaires des deux établissements concernés. Il est réalisé, conformément au règlement (CE) n° 1/2005 relatif à la protection des animaux pendant le transport, après évaluation de l'état de santé de l'animal par le vétérinaire de l'établissement de départ et après avoir obtenu le certificat prévu à cet effet par le règlement (CE) n° 338/97 du 9 décembre 1996 susvisé.*»

Nous posons donc la question : s'il est réellement interdit aux delphinariums de se procurer de nouveaux animaux auprès d'autres établissements, en France ou à l'étranger, pourquoi donc avoir prévu dans le même arrêté cet article 14 qui précise en détail les modalités de ces opérations ?

On remarquera aussi l'article 15 qui concerne les «*nouvelles introductions*» et les «*animaux nouvellement introduits*». Il semble donc qu'on ait ici, entre l'article 1 et les articles 14 et 15, une certaine ambiguïté, pour ne pas dire une véritable contradiction. Et du travail pour les juristes...

On remarquera aussi à ce sujet que si les transferts d'animaux avec l'étranger restent possibles (cf. ci-dessus), le renouvellement du cheptel français pourra toujours s'appuyer sur la reproduction pratiquée par des delphinariums à l'étranger et l'achat de nouveaux spécimens.

Une lecture politico-stratégique du texte : Juste une hypothèse... Et si l'habile Ségolène, tout en vidant ses tiroirs avant de quitter le ministère, avait voulu jouer "un joli coup" en publiant cet arrêté impromptu ?

Dans quels buts ? D'une part, dégonfler la pression anti-delphinariums à l'approche de la saison estivale, et d'autre part, jeter une pierre dans le jardin du nouveau gouvernement, dont on se doute qu'il ne sera guère enclin à voir périlcliter et disparaître des acteurs économiques puissants et porteurs d'emplois. On peut prévoir la même attitude de la part des élus locaux issus des législatives, à quelques exceptions près. Dès lors, on peut penser que les recours qui seront exercés par certains gestionnaires de delphinariums contre ce nouvel arrêté s'appuieront à la fois sur les fragilités juridiques du texte et sur un contexte politique éminemment favorable.

Une lecture marketing, pour conclure : il faut savoir que les delphinariums français appartiennent tous à de grands groupes mondiaux, eux-mêmes adossés à des fonds d'investissement internationaux : le parc Marineland appartient au groupe Parques Reunidos, lui même dépendant du fonds britannique Arle Capital Partners. Le delphinarium de Planète Sauvage appartient au groupe financier Looping, et le groupe chinois Fosun (propriétaire du Club Med) possède des parts dans le delphinarium du Parc Astérix.

Les centres de décision ne sont pas en France, et si, malgré tout, cet arrêté leur crée trop de contraintes, nul doute que ces grands groupes procéderont à des arbitrages internationaux. Si on y ajoute la baisse de la rentabilité des delphinariums en France, le harcèlement par les opposants et enfin la puissance du mouvement éducatif auquel nous contribuons pour dissuader de plus en plus efficacement le grand public, les scolaires et les comités d'entreprise de fréquenter les spectacles de dauphins captifs en France, nul doute que ces grands groupes réorientent alors leurs investissements vers des pays où le marché est porteur et plein d'avenir.

Dans les pays émergents, les delphinariums sont en pleine croissance et se multiplient à toute vitesse. Il y en a déjà 48 en Chine et une dizaine d'autres y sont en construction, il y en a une trentaine en Russie, 24 au Mexique, et ils se multiplient aussi dans les pays du Golfe et en Asie du Sud-Est. Là-bas, des publics nombreux, dont le pouvoir d'achat s'élève rapidement, expriment désormais une forte demande pour ce type de loisirs. Là-bas, ni les mouvements d'opposition à la captivité, ni l'éducation à la cause animale n'entravent leur croissance. Là-bas, les delphinariums ne sont pas tributaires d'évolutions juridiques imprévisibles qui font planer des risques sur leurs investissements. Ajoutons, pour le cas particulier de Marineland, que la forte chute de sa rentabilité, associée à son implantation à haut risque en zone inondable, plombent encore plus les paramètres décisionnels...

Ainsi, peut-être que la terrible et lamentable histoire des delphinariums "originels", issus des années 60-70 aux États-Unis et en Europe, n'aura constitué que les prémices d'un développement à une bien plus grande échelle dans les pays émergents, où les cirques à cétacés captifs suscitent désormais l'enthousiasme des foules, et où les gestionnaires des bassins n'ont aucun mal à s'approvisionner en dauphins sur le marché japonais (captures massives à Taiji) et en orques sauvages capturées en Russie, et ailleurs...

Christian Gilabert, Administrateur de S.O.S. Grand Bleu

Les suites de notre recours devant le Tribunal Administratif de Nice au sujet de la société Marineland d'Antibes.

Dans le n° 91 de Planète Mer de septembre 2016, puis lors de notre assemblée générale du 3 mars dernier, nous vous avons informés de nos démarches administratives et judiciaires à l'encontre de la Préfecture des Alpes-Maritimes au sujet de la Sté Marineland d'Antibes.

Bref rappel des faits : suite aux inondations catastrophiques d'octobre 2015 ayant occasionné la mort de nombreux animaux au sein du parc de Marineland, nous avons dans un premier temps formulé un «Recours Administratif devant le Préfet des Alpes-Maritimes», lui demandant de ne pas autoriser la réouverture de Marineland en raison de son extrême exposition aux risques. Le Préfet nous avait répondu que la Sté Marineland avait d'elle-même suspendu son activité pour plusieurs mois de travaux de reconstruction, et qu'aucune «fermeture administrative» n'était intervenue. Dès lors, le Préfet nous disait qu'il n'avait pas à donner d'autorisation pour la réouverture.

Forts de cette réponse de circonstance, nous avons aussitôt adressé au Préfet un «Recours aux fins de suspension de l'autorisation initiale d'ouverture du delphinarium de Marineland», recours auquel le Préfet n'a jamais répondu. Alors, une fois écoulé le délai légal de réponse du Préfet, nous sommes passés au niveau supérieur en engageant cette fois une «Action en justice devant le Tribunal Administratif de Nice», contre l'État et la Préfecture des Alpes-Maritimes.

Rappel du droit : Juridiquement, Marineland a le statut de zoo. Il doit donc satisfaire aux exigences de la Directive européenne sur les zoos (DE 1999/22 du Conseil du 29-03-1999), qui a été transcrite dans le droit français par l'arrêté interministériel du 25 mars 2004. Ces textes sont clairs, ils stipulent que les animaux doivent être détenus «dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de leur espèce» et que les installations doivent leur «permettre d'exprimer largement leurs aptitudes naturelles».

Bien évidemment, à Marineland, loin s'en faut ! Comment peut-on prétendre que des orques et des dauphins qui passent leur vie entière à tourner en rond dans un ridicule bassin en béton, vivent dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de leur espèce, alors que, comme chacun sait, dans les mers et océans ces animaux parcourent des centaines de km par jour, plongent à plusieurs centaines de mètres, utilisent leur sonar biologique, chassent, communiquent et vivent en groupes sociaux, etc... Nous n'avons donc eu aucun mal à produire un argumentaire complet, étayé par plusieurs solides rapports scientifiques.

Nous vous informons que lors de l'audience du 16 février, le Tribunal Administratif de Nice a statué en rejetant l'ensemble de nos arguments. Pour les juges, il ne fait donc aucun doute que les conditions de détention des orques et des dauphins à Marineland sont tout à fait conformes aux textes législatifs.

Chers lecteurs, ne soyez pas déçus. Ce rejet n'a pas été pour nous une surprise. Ceux qui nous connaissent savent qu'à SOS Grand Bleu il y a longtemps que nous n'avons plus un gramme de naïveté ! Notre démarche avait pour but de faire se prononcer officiellement le Tribunal Administratif sur ce sujet, exprimant le soutien inconditionnel de l'État à l'activité de Marineland. Alors voilà : c'est à présent chose faite ! Face à nos interlocuteurs, notre démarche nous a permis de mettre officiellement une pierre dans leur jardin, à moins qu'il ne s'agisse d'une boule puante !



Cependant, les contre-arguments qui nous ont été opposés à l'audience ont laissé apparaître un sérieux point faible. En effet, l'arrêté du 25 mars 2004 impose à tous les zoos, en cas d'inondation, de disposer d'installations où les animaux peuvent être déplacés et mis en sécurité. Comme chacun sait, à Marineland il n'en est rien : les différents bassins qui hébergent les orques sont tous contigus et sont exactement au même niveau d'horizontalité. Il est évident que toute submersion d'un bassin par une vague de crue provoque le mélange des eaux souillées avec les autres bassins !

Pour être en conformité avec la loi, Marineland devrait disposer d'un autre bassin, situé en hauteur, où les orques pourraient être déplacées en cas de risque de submersion, ce qui n'est bien sûr même pas envisageable sur le site.

Et bien sachez-le : niant l'évidence, le Tribunal Administratif de Nice a statué le 16 février sur le fait que les bassins des orques sont compartimentés en plusieurs bassins "étanches" les uns par rapport aux autres, et qu'en cas de nouvelle inondation, Marineland aurait la possibilité de déplacer les orques dans un bassin à l'abri de la submersion par les eaux souillées !

Comme nous le permettent les règles de procédure, nous avons alors fait enregistrer le 24 février au Tribunal Administratif une « Note en délibéré » apportant la preuve matérielle, photos à l'appui, que la Sté Marineland est dans l'incapacité de déplacer les animaux dans un bassin qui les mettrait à l'abri des inondations. Dès lors, nous avons établi que les conditions actuelles d'exercice de l'activité de Marineland ne sont pas conformes à la législation en vigueur, et que par conséquent le Préfet, au nom de l'État, doit suspendre l'autorisation d'exploitation du Parc Marineland.

Par séance en lecture du 16 mars, le Tribunal Administratif de Nice, statuant au nom de l'État, s'est borné à répéter avec obstination que (citation) «les bassins comportent plu-

si leurs compartiments étanches permettant de déplacer les animaux». Dont acte !

Des bassins situés rigoureusement au même niveau, qui ont été submergés tous ensemble par l'inondation d'octobre 2015, sont donc considérés par la justice administrative comme étant étanches entre eux !

Voilà donc, chers lecteurs et adhérents, l'état actuel du dossier. Nos démarches successives nous ont permis de contraindre l'État à exprimer cette position officielle sur ces questions face aux textes de lois et à la réalité des faits.

Sans préjudice de la poursuite de notre action devant la justice, nous allons pouvoir maintenant largement médiatiser la position officielle de l'État et en faire état sans aucune ambiguïté devant un très large public dans le cadre de nos activités pédagogiques. Nos adhérents et nos visiteurs seront juges de cette situation et en tireront les conséquences. Nous sommes sûrs que chacun de vous aura à cœur de relayer ces informations et par avance nous vous en remercions !

Le harcèlement des dauphins sauvages s'intensifie en Méditerranée

En ce début de saison estivale, les opérateurs touristiques proposant des sorties de nage avec les cétacés sauvages connaissent un véritable succès en Méditerranée française. Cette activité, actuellement pratiquée par au moins 5 opérateurs, implique un rapprochement étroit avec les mammifères marins et peut se révéler dangereuse pour les pratiquants comme pour les animaux. France Nature Environnement, le Groupe de Recherche sur les Cétacés, la Fondation pour la Nature et l'Homme, Souffleurs d'Ecume et SOS Grand Bleu veulent sensibiliser les touristes sur les dangers de cette pratique et lancent une pétition pour la faire interdire.

Payer pour nager avec des dauphins sauvages : une pratique qui se développe en Méditerranée

La nage commerciale avec des cétacés sauvages se développe en Méditerranée française. Cette pratique consiste à placer les clients dans l'eau à proximité immédiate des cétacés (dauphins, baleines et cachalots) préalablement traqués par des avions de repérage à basse altitude, qui couvrent une zone étendue jusqu'à au moins 20 milles au large. Cette activité se déroule essentiellement entre mai et septembre en Méditerranée, favorisée par des conditions météorologiques et de courantologie idéales et une forte présence de cétacés. Elle ne nécessite pas l'obtention d'une licence pour l'opérateur. Contrairement au « whale-watching » traditionnel qui, si il est pratiqué dans le respect de règles d'approches strictes, peut être un moyen d'éducation à l'environnement et de sensibilisation sur la protection des cétacés, la nage commerciale avec les cétacés perturbe fortement les animaux ciblés. De plus, cette pression vient s'ajouter aux nombreuses autres perturbations que subissent ces mammifères marins (bruit, pollutions, raréfaction des ressources alimentaires).

Pascal Mayol, président d'honneur de Souffleurs d'Ecume et expert associé à la Fondation pour la Nature et l'Homme : « Malgré nos multiples mains tendues depuis 12 ans et nos propositions d'accompagnement vers une activité plus douce, les opérateurs proposant des activités de nage n'ont jamais accepté de se reconvertir vers un whale-watching traditionnel respectueux du code de bonne conduite. Au contraire, l'activité s'est plutôt intensifiée, au point qu'elle contraint maintenant lourdement certains opérateurs respectueux qui exercent sur les mêmes zones, tant les animaux sont stressés et éparpillés. Nous sommes allés au bout de ce que nous pouvions faire en matière de sensibilisation, c'est maintenant à l'Etat de prendre le relais. »

Une activité dangereuse pour les cétacés et pour les pratiquants

Le fait d'être confronté à la présence humaine dans son environnement crée une modification du comportement chez l'animal sauvage, particulièrement chez les mammifères marins qui vivent dans un milieu différent du nôtre. L'immersion d'un homme à proximité d'un cétacé provoque ainsi généralement l'interruption de l'activité d'alimentation et de reproduction de l'animal ou encore l'éclatement du groupe et la séparation des nouveau-nés et de leurs mères. Dès lors que ces pratiques sont systématisées par une activité commerciale, les impacts répétés dans le temps peuvent être très dommageables pour les animaux. Par ailleurs, l'immersion en mer, et a fortiori au large, peut être dangereuse pour le client qui, dans la plupart des cas, méconnaît totalement le milieu et les mammifères marins. Les cétacés sont des animaux sauvages, peu ou pas du tout habitués à rencontrer des êtres humains ; une mauvaise interprétation des comportements des

animaux peut donc constituer un danger pour le pratiquant.

Alexandre Gannier, président du Groupe de Recherche sur les Cétacés et expert scientifique reconnu de l'écologie de ces animaux, a identifié le problème dès 2010 : « Pour parvenir à mettre leurs clients à l'eau à proximité de dauphins, les opérateurs utilisent des techniques de poursuite qui s'apparentent à du harcèlement. Ils risquent de blesser ou de mutiler les dauphins avec les hélices de leurs bateaux puissants. Les tentatives d'approches contraintes et de mises à l'eau peuvent se prolonger des heures durant, provoquant un stress intense et durable chez les cétacés. Renouvelées pendant des mois, ces opérations diminuent la capacité de survie des groupes de cétacés qui les subissent ».

Des sanctions peu appliquées et peu dissuasives

Au niveau juridique, un arrêté datant de 2011 interdit la perturbation intentionnelle incluant la poursuite ou le harcèlement des animaux dans le milieu naturel. Cependant, les sanctions sont peu dissuasives et, dans les faits, aucun opérateur n'a encore jamais été condamné.

Pour Michel Dubromel, Président de France Nature Environnement : « Il ne faut pas concevoir le milieu marin comme une aire de jeu où tout serait permis. Nous demandons ainsi l'interdiction de la pratique de la nage commerciale avec les cétacés dans les eaux territoriales françaises afin de garantir le bien-être des mammifères marins ».

Pour ne plus mettre en danger les cétacés, France Nature Environnement et le Groupe de Recherche sur les Cétacés lancent une pétition pour demander l'interdiction de la pratique de la nage commerciale avec les cétacés dans les eaux territoriales françaises.

Les Vélelles et les Janthines, des ennemis inséparables !

Lors de notre sortie en mer du 17 mai, nos adhérents embarqués sur le Santo Sospir ont pu observer sur une mer parfaitement calme des milliers d'organismes bizarres dérivant en surface... Une excellente occasion d'en apprendre un peu plus sur la vie marine !

Nous connaissons tous les Vélelles (*Veleva veleva*), appelées aussi « barques de la Saint Jean » qui apparaissent tous les ans à la même époque et s'échouent en très grand nombre sur nos plages en formant des bandes bleues qui sèchent en quelques heures au soleil.

Elles se présentent sous la forme d'un petit flotteur bleu de forme ovale, surmonté d'une excroissance en forme de petite voile triangulaire (le nom Véllelle vient du latin "velum" = voile). Ainsi constituées elles dérivent au gré des vents... Ce sont des cnidaires, proches des méduses, mais il convient tout d'abord de rassurer les baigneurs car elles ne sont pas urticantes, ni dans l'eau ni sur la plage.

Les Vélelles font partie du Plancton (organismes pélagiques qui ne peuvent se mouvoir par leurs propres moyens) et plus particulièrement du Pleuston (organismes planctoniques qui vivent à la surface).

Les Vélelles ont plusieurs prédateurs dont les plus connus sont les gros Poissons Lune (*Mola mola*) mais surtout (et c'est moins connu), les Janthines (*Janthina pallida*), que nous avons observées en si grand nombre sur la mer et qui ont fait l'étonnement de nos adhérents ce jour-là. Les Janthines sont des coquillages gastéropodes, en quelque sorte des escargots marins, mais contrairement à la plupart des autres coquillages, ils se maintiennent à la surface grâce à un flotteur qu'ils fabriquent en sécrétant des chapelets de bulles de mucus assemblées en grappe.

Les Janthines se nourrissent exclusivement de Vélelles en se collant sous elles pour manger leurs polypes qui sont de couleur bleu-violet. Il ne reste plus alors de la Véllelle que la partie chitineuse incolore. La couleur mauve de la coquille des Janthines provient d'un pigment des Vélelles, l'astaxanthine. Ainsi, les Vélelles et les Janthines étaient réunies ce jour-là un peu partout sur nos eaux, comme des ennemis inséparables !

Et le saviez-vous ? Les Janthines font partie des quatre coquillages de Méditerranée dont les Romains de l'Antiquité tiraient un colorant rouge-violet qu'ils appelaient « la pourpre » dont l'usage était réservé aux parures de l'Empereur et des plus hauts dignitaires.

Jean-Pierre Sidois, directeur de SOS Grand Bleu.



Janthine.



Véllelle.



Véllelle et Janthine.



Actualités Santo Sospir

Carénage du Santo Sospir



Cette année encore nous adressons un grand merci au chantier naval Monaco Marine de Beaulieu-sur-Mer ! C'est en effet grâce à eux que nous avons pu effectuer les travaux sur les œuvres-vives de notre caïque. Nous avons bénéficié gracieusement du grutage/calage et du stationnement au chantier naval du 29 mars au 6 avril, et à cela s'ajoute le nettoyage de la carène et la fourniture de la peinture antifouling. Cela nous a permis de passer une sous-couche suivi de deux couches d'antifouling. Nous avons également profité de l'occasion pour remplacer l'hélice et son arbre par un nouveau matériel plus performant. Depuis nous filons à 7 nœuds de vitesse de croisière contre 4,5 nœuds auparavant, avec moins de pollution et une moindre consommation de carburant ! Et la saison a très bien commencé : nous multiplions les observations, dauphins bleu et blancs, mais aussi cachalots, rorquals et même ziphius !

Arnaud Guillard – skipper du Santo Sospir

Des participants comblés !



« Bonjour SOS Grand Bleu, Dimanche 7 mai, nous avons énormément apprécié notre sortie en mer : une heure avec trois rorquals communs, c'est inoubliable. Sans parler des dauphins !

Les désagréments dus au mal de mer ont été très vite oubliés. Un grand merci à Camille et François pour les bassines. Le dimanche soir, Loulou, mon Papa (84 ans), quand il a fait le récit de sa journée à sa femme, a oublié de lui dire qu'il avait été malade !

J'avais un peu peur de tomber dans un truc commercial. Ce n'est pas du tout le cas. Bravo pour votre sympathie et votre militantisme pour la mer. Elle en a bien besoin ! Nous avons envoyé votre site à plein d'amis. Dans l'émotion face aux cétacés, nous avons oublié de les prendre en photo.

Est-ce que François pourrait nous transférer quelques-unes de ces photos ?

SVP, passez bien le bonjour à Camille et François. Pour toute notre famille, ce dimanche sera inoubliable. Très cordialement.

Mylène Bolomey. »

« Bonjour à tous, merci pour la sortie en mer de ce vendredi 2 mai 2017. Tout était parfait, le beau temps, les dauphins présents, et le poisson lune ! Mais aussi et surtout, la bonne ambiance à bord due en bonne partie à votre accueil sur le bateau, la bonne humeur entretenue, et la pédagogie adaptée, nous sommes repartis plus sages ! Longue vie à l'association, et à vous tous bien sûr.

Jean Maincent »

Bienvenue Camille !



Camille Polito qui avait déjà réalisé une saison avec nous l'année dernière est de retour sur le Santo Sospir pour aider nos skippers pendant la haute saison. Merci à notre "marin auxiliaire" que tout le monde apprécie !

Des petits oiseaux en halte migratoire sur le Santo Sospir !

En effet, à plusieurs reprises, en ces mois d'avril et mai, nous avons pu observer de petites boules de plumes se poser, complètement épuisées, sur le Santo Sospir ou bien même sur les épaules des participants ! C'est l'époque de la migration pré-nuptiale au cours de laquelle ces petits oiseaux insectivores (fauvette grisette, roussette effarvate, rougequeue à front blanc...) remontent de leurs lieux d'hivernage en Afrique pour rejoindre leurs lieux de nidification en Europe du Nord.



Premières observations de l'année 2017

Ziphius

À SOS Grand Bleu, nous n'avons encore jamais observé ces grands plongeurs, qui sont plus présents du côté du Golfe de Gênes.



Carcasse de cachalot

Le 14 juin, à bord du Santo Sospir, nous avons pu observer la carcasse d'un cachalot en état de décomposition avancée. Le corps de ce cachalot a été détruit par explosifs par la Marine Nationale, en accord avec la Préfecture Maritime, en raison des risques qu'il occasionnait pour la navigation maritime.



1. Ziphius. - 2. Tortue Caouanne.
3, 4 et 5. Dauphin bleu et blanc. - 6. Rorqual commun. - 7. Carcasse de cachalot.

RÉCOMPENSE

SOS Grand Bleu, lauréat de trois prix

Depuis la création de SOS Grand Bleu, ses dirigeants ont toujours souhaité que les actions d'éducation à l'environnement marin s'adressent aux jeunes générations avec une attention toute particulière aux enfants malades, handicapés ou en difficultés sociales. Chaque année, en fonction de nos moyens, nous accueillons des structures spécialisées et poursuivons ainsi les vœux des créateurs de SOS Grand Bleu.

L'année 2017 est particulière puisque nous avons obtenu les moyens d'accueillir bien plus d'enfants en difficultés que les autres années ! En effet, nous avons postulé à trois appels à projets afin d'obtenir des dotations nous permettant d'accueillir des enfants dans le cadre de classes de mer à bord du Santo Sospir, et nos trois projets ont tous été retenus !

La fondation Léa Nature Jardin Bio



Cette fondation soutient en continu des projets portés par des associations qui œuvrent pour lutter contre les pollutions et les déchets de toute nature qui altèrent la qualité et la biodiversité des océans. Elle a souhaité renforcer son action en lançant l'appel à projets 2015-2017 « Océan mon amour » afin de répondre aux enjeux de pollution des océans et aux atteintes à la biodiversité marine. Notre projet consistait à organiser des classes de mer avec les enfants en développant des actions

pédagogiques au sujet de l'impact de la pollution marine sur les animaux marins, et c'est ce que nous faisons au quotidien à bord du Santo Sospir avec les enfants ! Une dotation d'un montant de 3000 euros nous a été accordée.



La fondation Norsys

Cette fondation soutient également des projets portés par des associations qui œuvrent dans des domaines tels que l'éducation, la protection de l'environnement, l'accès à l'emploi. Dans le cadre de la sixième édition du trophée de la fondation Norsys, notre association a été sélectionnée pour son projet de « classes de mer » aux côtés de deux autres structures. Afin d'essayer d'obtenir le premier prix « prix coup de foudre », il était nécessaire de concevoir une vidéo de présentation du projet et d'obtenir le plus de « like » sur la page facebook de la fondation ! Nous sommes fiers de vous annoncer que grâce à vous, grâce votre soutien à travers vos « like » (216 votes), nous sommes les lauréats du premier prix, avec une dotation d'un montant de 3000 euros.



Le service Environnement de la ville de Nice

Enfin, c'est dans le cadre des « huitièmes trophées de l'environnement » de la ville de Nice que notre association a été sélectionnée afin de développer des classes de mer en direction des publics sensibles (enfants malades et handicapés). À cette occasion une dotation d'un montant de 2500 euros nous a été accordée.



Nous adressons un énorme merci aux responsables de ces trois fondations qui nous permettent d'accueillir en 2017, de nombreux enfants en difficultés. Le temps d'une journée, ils s'éloignent ainsi un peu de leurs tracas quotidiens. Ils découvrent avec nous les beautés du Sanctuaire Pelagos et également les rudiments de la navigation à l'ancienne à bord de notre bateau-école Santo Sospir...

ACTUALITÉS

Atelier sur les échouages de mammifères marins

Le 3 avril, pour les 15 ans de l'accord Pelagos, nous avons participé au Stars 'N' Bars de Monaco à un atelier pédagogique sur les échouages de cétacés. Ce fut l'occasion d'expliquer aux participants la conduite à tenir en cas d'échouages de mammifères marins sur nos côtes.

D'autre part, Murielle Oriol, notre chargée de mission, a suivi en mai dernier un stage à l'issue duquel elle a obtenu son agrément du Réseau National Échouages. Sa "Carte verte" lui permet désormais, à l'instar du Directeur de l'association, Jean-Pierre Sidois, d'intervenir sur les échouages de cétacés.



A l'école du développement durable sur le port de Nice



Du 24 avril au 5 mai, dans le cadre du programme pédagogique « À l'école du développement durable » et ce pour la quatrième année consécutive, nous étions présents sur le port de Nice afin d'accueillir les enfants des écoles primaires de la métropole Nice Côte d'Azur. Au cours de ces classes de mer, l'équipage du Santo Sospir (Arnaud, François et Camille) leur ont fait

découvrir la vaste étendue du Sanctuaire Pelagos, les cétacés qui le peuplent et les gestes à adopter pour les préserver des activités humaines et particulièrement de la pollution marine. En fin de sortie, les enfants ont reçu un diplôme les engageant à adopter ces gestes éco-citoyens dans leur vie quotidienne et devenir ainsi de véritables ambassadeurs de la Nature auprès de leurs proches. Au cours de ces sorties en mer d'une durée de 2h30, il est en général assez rare d'observer les mammifères marins car nous avons trop peu de temps pour nous éloigner de la côte. Cependant, le vendredi 5 mai restera gravé à jamais dans la mémoire des enfants de l'école Rotschild 2 de Nice et de leur enseignante, Madame Lobry. En effet, à quelques encablures du port de Nice, les dauphins bleu et blanc ont accompagné le Santo Sospir pendant vingt minutes pour le plus grand bonheur des enfants et de leur enseignante. Le type de rencontre parfaite, c'est-à-dire décidée avant tout par les dauphins venant d'eux-mêmes à l'étrave du navire. Une rencontre suffisamment longue pour profiter de ce ballet magnifique et identifier les caractères morphologiques de l'espèce !

Conférence sur les cétacés de Pelagos



Les 16 mai, Christian Gilabert, administrateur de l'association a animé une conférence « grand public » au sein de la médiathèque Louis Nucéra à Nice. L'occasion pour la ville de Nice, partenaire de la charte Pelagos, de sensibiliser le grand public à la protection de ces mammifères marins qui vivent à quelques milles nautiques de nos côtes, et de faire le point sur les actions en cours visant à mieux les protéger des activités humaines.

Sortie dédiée aux structures touristiques



Le 20 avril, nous avons ouvert nos portes aux structures touristiques du département (offices de tourisme, hôtels et chambres d'hôtes) afin qu'elles découvrent nos actions, nos sorties en mer éthiques, ainsi que le musée des coquillages.

Le Santo Sospir sur le port Canto à Cannes



Du 10 au 12 mai, nous étions présents pour la première fois au Port Canto de Cannes afin d'accueillir les enfants des écoles cannoises pour des classes de mer à bord du Santo Sospir, afin de leur faire découvrir la biodiversité marine du Sanctuaire Pelagos. Grâce à une forte mobilisation des services Environnement et Éducation de la ville de Cannes ainsi que du port Canto, ce bel événement a connu un très grand succès.

ACTUALITÉS

Journée de l'Environnement



Le 19 mai, nous avons participé à la journée de l'environnement sur la commune de Cap d'Ail. Deux ateliers ont été proposés aux nombreux enfants présents, l'un sur la découverte des coquillages protégés de Méditerranée, et l'autre sur les cétacés du sanctuaire Pelagos.

Rendez-vous de l'environnement



Le 2 juin nous avons animé un atelier sur les cétacés de Méditerranée sous la pergola de la promenade du Paillon à Nice, aux côtés d'autres associations.

Port de Menton



Le 16 juin, nous avons accueilli les classes des écoles primaires mentonnaises lors de la deuxième édition de la journée de l'environnement du port de Menton. L'occasion pour SOS Grand Bleu de montrer les espèces emblématiques du Sanctuaire Pelagos aux enfants, à travers une projection-diaporama.

Festival de la biodiversité



Le 21 mai, nous étions présents sur la commune de Vence, dans le cadre du festival de la biodiversité « Grandeur Nature », afin de faire découvrir au grand public les richesses marines du Sanctuaire Pelagos.



Ville de Beaulieu-sur-Mer



Le 20 juin, à l'initiative de la commune de Beaulieu-sur-Mer, signataire de la charte Pelagos, nous avons participé à une journée de sensibilisation sur le Sanctuaire. Au programme, sortie en mer à bord du Santo Sospir, projections sur le Sanctuaire Pelagos à l'attention des enfants en journée, et séance de diaporama destinée au grand public au sein du cinéma de Beaulieu en soirée.

ACTUALITÉS

Sorties adhérents

Sortie ornithologique

Le 5 avril, nous avons observé l'avifaune sur le sentier d'interprétation de la pointe Saint Hospice grâce à notre amie ornithologue, Gisèle Baudouin. Fauvettes, pigeons ramiers, verdiers d'Europe, sterne caugek ont pu être observés par les participants... et pour couronner le tout, quatre hérons « bihoreau gris » en halte migratoire du côté de la plage Paloma.



Sortie botanique



Le 13 mai, pour la première fois, nous avons eu le plaisir de recevoir Marc Bottin, botaniste qui nous a fait découvrir pins d'Alep, pistachier lentisque, salsepareille, euphorbe arborescente... mais également plusieurs espèces exotiques parfois échappées des jardins.

Sortie les 3 Caps

Le 17 mai, nous avons pris le large à bord du Santo Sospir pour une sortie conviviale avec nos adhérents. L'occasion de parler des actions en cours et d'observer la faune de notre littoral méditerranéen.



Jardin botanique de Nice

Le 31 mai, pour la première fois, nous avons découvert le jardin botanique de la ville de Nice grâce aux précieux commentaires du responsable des espaces verts et botaniste, Monsieur Jean-Michel Meuriot.



Parc départemental de la Grande Corniche



Le 10 juin, pour la première fois avec nos adhérents, nous avons découvert le parc départemental de la Grande Corniche à Eze. C'est Vincent Kulesza, naturaliste passionné, qui nous a guidés et fait découvrir les espèces floristiques et faunistiques emblématiques de ce site de toute beauté.



Conférence sur les microplastiques



Le 9 juin, nous avons eu le plaisir d'accueillir Madame Maria Luisa Pedrotti, chercheur au Laboratoire d'Océanographie de Villefranche-sur-Mer, afin de débattre de la problématique des microplastiques et de leurs impacts sur la faune marine.

Le plastique est présent partout dans nos mers et océans mais le constat inquiétant, c'est que sur les 8 millions de tonnes de déchets plastique qui finissent dans les eaux marines, les scientifiques n'en retrouvent que 1 % ! On les retrouve en surface, au fond dans les sédiments, certains sont piégés dans la banquise arctique, d'autres mangés par des bactéries, mais où se trouve le reste ? En 2017, les scientifiques commencent seulement leur enquête et sont bien incapables de répondre à cette question ! Une chose est certaine, la projection du documentaire de Vincent Perazio « Océans, le mystère plastique » n'a pas laissé le public de la salle Charlie Chaplin indifférent !



À SOS Grand Bleu, étant donné qu'il est très difficile d'agir sur ces microplastiques en mer, nous sommes encouragés à poursuivre nos actions d'éducation et de sensibilisation de tous les publics afin d'éviter que de nouveaux déchets se retrouvent en mer ! Tel est le leitmotiv de notre association : Action + Éducation = Protection. Individuellement, nous pouvons tous faire des efforts, effectuer le tri de nos déchets, choisir des produits avec peu d'emballages, ne plus utiliser de couverts jetables...

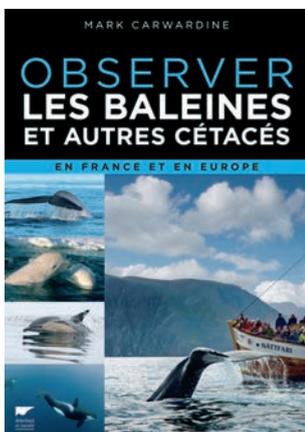
Des enseignants présents lors du débat (collège et école primaire) nous ont fait part de leur volonté de projeter ce documentaire à leurs élèves. Nous pouvons leur fournir une copie sur demande mais pour information, celui-ci est également disponible en accès libre sur internet.

Ouverture du sentier sous-marin de la baie des Fossettes



Du 6 juillet au 31 août 2017, nous vous invitons à parcourir le sentier sous-marin qui se situe sur la baie des Fossettes à Saint-Jean-Cap-Ferrat. Ce sentier sécurisé vous permettra de découvrir la faune et la flore des petits fonds marins méditerranéens grâce à l'aménagement de cinq bouées sous lesquelles sont accrochées des panneaux explicatifs. Il vous suffit de vous munir d'un masque et d'un tuba et bien entendu, de savoir nager !

LU POUR VOUS



Observer les baleines et autres cétacés en France et en Europe, 27,50€

Un beau guide sur l'observation des cétacés par Mark Carwardine, avec la collaboration de Frank Dhermain (président du GECM) pour la partie sur la France, est paru en début d'année aux éditions Delachaux et Niestlé !

« Ce guide vous explique tout ce que vous avez besoin de savoir pour bien les observer : quand, où, comment. Riche d'informations utiles et de conseils permettant de profiter pleinement du voyage, il propose une sélection des meilleurs sites dans tous les pays européens où des sorties d'observations sont organisées. En outre, chaque espèce de cétacé observable en Europe est présentée de manière détaillée, sous forme de fiche très complète qui donne les éléments nécessaires à faciliter leur identification en mer. Que vous souhaitiez rencontrer des Rorquals bleus en Islande, des Dauphins bleus et blancs en Méditerranée, des Narvals au Groenland ou des Cachalots aux Açores, ce guide sera un compagnon idéal. »

Événements à venir

Opération de nettoyage des fonds marins sur la baie d'Espalmador

Samedi 22 juillet 2017



Soirée conviviale « adhérents » à côté du Santo Sospir

Vendredi 8 septembre 2017 -20h00



Dîner de gala SOS Grand Bleu au Royal Riviera

Vendredi 22 septembre 2017



Pour toute inscription, merci de nous contacter au 04 93 76 17 61 ou murielle.oriol@sosgrandbleu.asso.fr

Cycle de conférences fin 2017

Les richesses de l'île Sainte Marguerite



Vincent Kulesza
Naturaliste

Vendredi 15 septembre 2017 - 20h00

Balade naturaliste en Patagonie



Christian Gilabert,
Administrateur de SOS Grand Bleu

Vendredi 17 novembre 2017 -20h00

Après chaque conférence, les adhérents et sympathisants se retrouvent dans le hall de la salle pour un buffet participatif (chacun apporte boisson ou plat à partager).

Salle Charlie Chaplin à Saint-Jean-Cap-Ferrat - renseignements au 04 93 76 17 61

Oui, j'agis pour la sauvegarde des baleines et des dauphins en danger !

66% de vos dons sont déductibles de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Lorsque vous donnez 50 €, vous ne sortez de votre poche que 17 €.

- Je souhaite devenir membre de SOS Grand Bleu
- Je souhaite renouveler mon soutien à SOS Grand Bleu
- Adhésion annuelle Adultes 25 €
- Je fais un don complémentaire pour soutenir les actions de SOS Grand Bleu
 - 10 € 20 € 30 € 40 € 50 € autre : €
- Je joins mon règlement global de€ à l'ordre de SOS Grand Bleu - B.P. 29 06230 Saint-Jean-Cap-Ferrat
- Je souhaite m'abonner à Planète mer 4 numéros par an au tarif de 15 €
- 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi 18 €

M. Mme Melle Prénom :
 Adresse : C.P. :
 Ville : Tél. : Fax :
 E-mail :

Signature :

Je souhaite recevoir un reçu fiscal

En parrainant un membre de mon entourage, SOS Grand Bleu m'offre en cadeau l'ouvrage « Le guide des Cétacés de Méditerranée ».

Vous pouvez également régler par virement : IBAN FR76 1560 7000 2424 0190 8953 523

Consultez les avantages Adhérents sur notre site www.sosgrandbleu.asso.fr dans la rubrique "Adhésion" <http://www.sosgrandbleu.asso.fr/inscription/>

Faites plaisir tout en aidant les dauphins

Paiement par chèque à l'ordre de SOS Grand Bleu - Les prix sont indiqués port compris



réf. 15

Stylo SOS Grand Bleu

réf. 15
France **2,50€** -
Autres pays 3€



réf. 13

Lot de 7 cartes postales réf. 13
France **4€** - Autres pays 4,50€



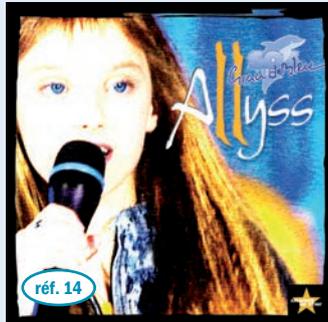
réf. 23

Pendentif dauphin réf. 23
France **5€** - Autres pays 6€



réf. 03

DVD Homme dauphin réf. 03
France **8,50€** - Autres pays 9€
Jean-Marc Barr vous raconte
l'histoire de cet amour aléatoire,
entre l'homme et le dauphin.
Palme d'or au festival d'Illkirch



réf. 14

CD Alyss réf. 14
France **6,50€** - Autres pays 7€
Alice, de l'émission Graines de
Star, chante pour les dauphins
et la nature.



réf. 24

Porte-clés réf. 24
France **5€** - Autres pays 6€

LA REFERENCE >>>>



réf. 26

Guide des Coquillages réf. 26
France **15€** - Autres pays 16€



réf. 22

Guide des Cétacés de Méditerranée réf. 22
France **15€** - Autres pays 16€

Retrouvez la boutique sur : www.sosgrandbleu.asso.fr - Rubrique «Boutique»